

Plan de gestion des débordements

## SAINT-HYACINTHE AMÉLIORERA SA GESTION DE L'EAU

Pour diffusion immédiate

**Saint-Hyacinthe, le 9 décembre 2020** – La Ville de Saint-Hyacinthe pose un geste important en matière d'environnement et de saine gestion de l'eau avec son Plan de gestion des débordements, estimé à 105 M\$, qui permettra d'améliorer l'ensemble de son réseau d'égouts.

« Rénover les infrastructures liées à la gestion de l'eau est un geste non visible au quotidien. Par contre, l'impact environnemental est majeur pour le développement durable de notre territoire. Jusqu'à tout récemment, les systèmes de traitement des eaux usées de toutes les municipalités du Québec reposaient sur le principe des surverses. Pour corriger le tir, il faut notamment séparer les égouts sanitaires des conduites pluviales et à Saint-Hyacinthe, cela représente 101 km de conduite unitaire à remplacer. C'est un défi colossal, et nous allons le relever », a indiqué le maire Claude Corbeil.

Le Plan de gestion des débordements *des réseaux d'égouts* est étalé sur cinq ans et comprend deux volets. Le premier aborde les mesures correctives. Il concerne principalement la mise aux normes de l'usine d'épuration ainsi que des stations de pompage Pratte et Girouard qui sont au cœur de la gestion des eaux. Les autres projets ciblent la séparation des conduites unitaires dans six secteurs de la ville. La division à la source des eaux de pluie et es eaux usées permettra, entre autres, d'éviter des débordements lors de forte pluie ou de la fonte des neiges.

Le deuxième volet présente les mesures compensatoires et vise à prévoir le développement de Saint-Hyacinthe en accroissant les capacités des postes de pompage Laurier Ouest, Castelneau, Casavant Ouest et des Encans. Il est important de planifier le développement de notre territoire en s'assurant de le faire en privilégiant les meilleures pratiques environnementales.

Le Plan de gestion des débordements *des réseaux d'égouts* est une obligation gouvernementale et permet notamment de :

- Contribuer à la progression de la séparation des réseaux d'égouts.
- Approfondir la connaissance des réseaux d'égouts.
- Assurer la conformité des ouvrages de surverse en fonction des critères du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (mesures correctives).
- Réduire le nombre de surverse et par le fait même, améliorer la qualité de nos cours d'eau et de la rivière Yamaska.
- Mieux planifier les investissements requis en infrastructures pour assurer le développement du territoire (mesures compensatoires).

Les citoyens peuvent visionner le [point de presse](#) qui explique en détail les projets à venir en lien avec le *Plan de gestion des débordements des réseaux d'égouts*.

– 30 –

**Source :** Direction des communications  
450 778.8304

